

# Organisation

du

## Congrès des Bibliothèques

---

**L**E *Congrès international des Bibliothèques et des centres de documentation* se tiendra à Bruxelles dans les locaux de l'Université libre du 11 au 18 septembre 1955.

Le programme a été conçu en fonction d'un thème général : « Les tâches et les responsabilités des bibliothèques et des centres de documentation dans la vie moderne ». Le Congrès est organisé en commun par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (FIAB), par l'Association Internationale des Bibliothèques musicales (AIBM) et par la Fédération Internationale de Documentation (FID).

La structure du Congrès est la suivante : un Congrès général auquel participent les trois groupements et trois Congrès particuliers ayant pour titre : *Troisième Congrès International des Bibliothèques*, *22<sup>e</sup> Conférence Internationale de Documentation* et *4<sup>e</sup> Congrès des Bibliothèques musicales*.

Toutes les questions qui paraissent présenter un intérêt commun aux trois Fédérations ont été réunies dans des sessions communes, les points plus particuliers étant traités dans les réunions propres à chacune des Fédérations.

Le Congrès général est ouvert à toute personne qui manifeste un intérêt pour les questions qui y seront traitées. Les réunions plénières sont accessibles à tous les participants ; les sessions spécialisées sont au contraire réservées aux membres des Associations groupées dans chacune des Fédérations. Pour ces séances particulières, les bibliothécaires français devront donc appartenir à l'Association des Bibliothécaires Français qui les représente au sein de la FIAB.

### PREPARATION DES TRAVAUX

Sur chacune des questions qui sont à l'ordre du jour du Congrès, des rapports introductifs ont été demandés à des rapporteurs généraux. Ces documents préliminaires seront réunis en un volume qui doit être publié avant la fin de 1954. C'est sur la base de ces travaux que les congressistes devront rédiger leurs rapports.

Les communications doivent avoir trait en principe aux questions d'ordre international ou de caractère général, c'est-à-dire intéressant les bibliothécaires de tous les pays. Le français et l'anglais sont les langues de travail prévues.

Les communications seront discutées et non lues lors des séances, leur distribution ayant été effectuée d'avance.

## ORGANISATION MATERIELLE

La correspondance relative au Congrès doit être adressée au secrétaire exécutif, M. J.-A. Baby, bibliothécaire du Conseil de l'Europe, 8, rue de Haguenau, Strasbourg. L'A.B.F. se charge de centraliser les demandes pour la France.

La cotisation est fixée à 300 francs belges : elle donne droit à la participation au Congrès, aux trois volumes des publications (rapports préliminaires, communications, comptes rendus des travaux) ; elle donne accès aux diverses manifestations organisées pendant la durée du Congrès. La cotisation des personnes qui accompagnent le congressiste est fixée à 150 francs belges. Les excursions et voyages collectifs font l'objet d'une cotisation supplémentaire de 100 francs belges. Les chemins de fer belges consentiront des réductions. Le Comité belge d'organisation se chargera de retenir les chambres dans les hôtels.

## PROGRAMME DU CONGRES COMMUN

« Les tâches et les responsabilités des bibliothèques et des centres de documentation dans la vie moderne. »

## I

1. Les aspects internationaux du thème. Rôle des différentes catégories de bibliothèques et centres de documentation. Coordination des activités sur le plan international.
2. Les aspects nationaux du thème. Organisation des bibliothèques et des centres de documentation, en particulier dans les pays insuffisamment développés.
3. Action des pouvoirs publics.

## II

1. Principes de collaboration nationale et internationale. Catalogues collectifs. Prêt international, franchise postale internationale. Plans communs d'acquisitions.
2. Bibliographie internationale, nationale, spéciale. Centres nationaux de renseignements bibliographiques.
3. Relations avec les différentes catégories d'usagers (chercheurs scientifiques et industriels, étudiants, lecteurs désirant parfaire leur culture générale).
4. Relations des bibliothèques publiques avec les autres catégories de bibliothèques et les centres de documentation. Sélection des ouvrages.
5. Organisation de la lecture publique dans les centres urbains.
6. Organisation de la lecture publique dans les campagnes.

## III

1. Formation des bibliothécaires, plus particulièrement en vue de leur participation à la vie économique et sociale.
2. Reproduction documentaire par la photographie et le microfilm : a) au service de la conservation; b) pour la constitution de dépôts en cas de conflits armés; c) en vue des échanges.
3. Conservation matérielle des documents et méthodes de restauration de ceux-ci.
4. Equipement et moyens matériels des bibliothèques et des centres de documentation (reproduction des documents, sélection, mobilier, etc.).
5. Normalisation des techniques bibliothéconomiques et documentaires (code de catalogage, abréviations, sigles, etc.) - (en coopération avec ISO 46).

PROGRAMME DU TROISIEME CONGRES INTERNATIONAL  
DES BIBLIOTHEQUES

Organisé par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires.  
Présidents : M. P. BOURGEOIS, Berne.

Vice-présidents : MM. D. W. BRYANT, Cambridge, Mass.

J. CAIN, Paris.

G. HOFMANN, Munich.

L. R. MAC COLVIN, Londres.

Secrétaire général : M. T. P. SEVENSMA, Leyde.

Secrétaire général adjoint : M. A. C. BREYCHA-VAUTHIER, Genève.

## I. — QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Echange des publications officielles et administratives et relations avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.
2. Groupements spécialisés au sein de la F.I.A.B. (bibliothèques théâtrales, agricoles, etc.).

## II. — BIBLIOTHÈQUES NATIONALES ET SCIENTIFIQUES

1. Problèmes des grandes bibliothèques nationales et scientifiques.
2. Relations avec les éditeurs et les libraires. Prix des livres et des périodiques.
3. Echanges (thèses et écrits académiques, doubles).
4. Formation professionnelle (aspects particuliers).

## III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET POPULAIRES

1. Education du lecteur et formation post-scolaire. Propagande du livre.
2. Matériel audio-visuel.
3. Bibliothèques pour enfants.
4. Bibliothèques d'hôpitaux.
5. Bibliothèques pour aveugles.
6. Formation professionnelle (aspects particuliers).